

3 bonnes raisons d'agir maintenant !

► Respecter ou anticiper la loi

L'article L.541-21-1 du code de l'environnement (Grenelle II) oblige les entreprises productrices de bio-déchets à mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique.

Cette loi s'applique dès le 1er janvier 2012 aux entreprises produisant plus de 120 tonnes de bio-déchets par an, puis progressivement jusqu'en 2016 à toutes les entreprises produisant au moins 10 tonnes/an de bio-déchets.

Année d'application de la loi	Entreprises concernées produisant X tonnes de bio-déchets par an
2012	120 t
2013	80 t
2014	40 t
2015	20 t
2016	10 t

► Affirmer votre engagement en faveur de l'environnement

Par la mise en place d'un nouveau processus de valorisation de vos bio-déchets, vous agissez en cohérence avec la politique de développement durable de votre entreprise et votre engagement en faveur de l'environnement.

► Maîtriser vos coûts

Grâce à la valorisation de vos bio-déchets, vous obtiendrez l'exonération de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à l'enfouissement.



Valoriser le présent, préserver l'avenir



Les étapes clés de notre service

Audit et diagnostic

- Diagnostic méthanogénèse
- Proposition adaptée à votre situation

Mise en place

Des équipements et une organisation sur mesure.

Suivi

Reporting et traçabilité :

- Attestation de traitement des bio-déchets
- Certificats d'acceptation annuels
- Bordereau de Suivi des Déchets (BSD)



Coordonnées GPS :
Latitude : N50°40'41
Longitude : E2°24'23

Lieu-dit Les Prairies
59173 BLARINGHEM
Tél. 03 28 43 92 20 - Fax. 03 28 43 25 25



www.baudelet-environnement.fr

agence Amalgame - Tél 03 28 41 75 41

Industrie agroalimentaire Grande distribution Restauration hors foyer

3 BONNES RAISONS DE VALORISER VOS BIO-DÉCHETS



- Pôle déchets
- Pôle ferrailles & métaux
- Pôle matériaux





Votre activité génère des bio-déchets...

Entreprise agroalimentaire, grande distribution, restauration hors foyer... Vous produisez des **résidus fermentescibles** d'origine végétale ou animale.

Le saviez-vous ?

Ces bio-déchets peuvent être **valorisés en énergie** (chaleur ou électricité) et en engrais (compost) par le biais d'**installations adaptées**.

Les différents types de bio-déchets...

Déchets secs fermentescibles

- Déchets verts
- Déchets issus de la transformation du bois (cartons, sciures...)

Bio-déchets

- Déchets agroalimentaires
- Produits à DLC dépassée, non conformes, périmés
- Vrac : fruits, légumes végétaux, viennoiseries, pains, poissons, crustacés, coquillages, viandes...
- Produits emballés : plats traiteur, produits laitiers, œufs, surgelés...
- Déchets de table : cantine, repas, restauration

Grâce à la méthanisation, vos bio-déchets produisent de l'énergie

Après acceptation de ces déchets sur l'Eco-Parc de Blaringhem :

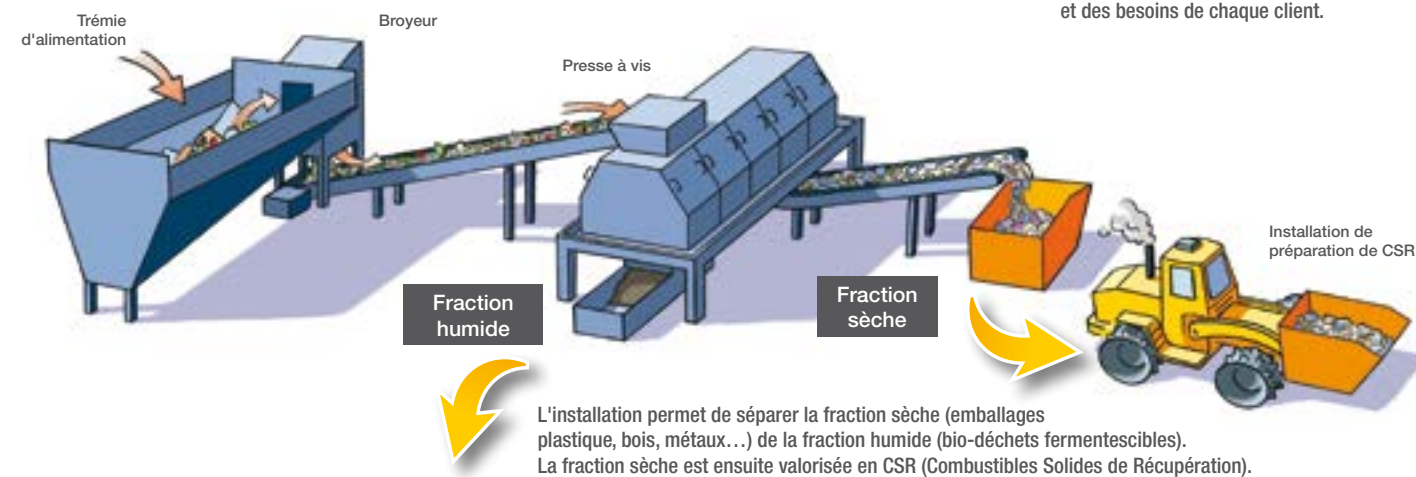
Les bio-déchets triés à la source

minimum 50% de bio-déchets



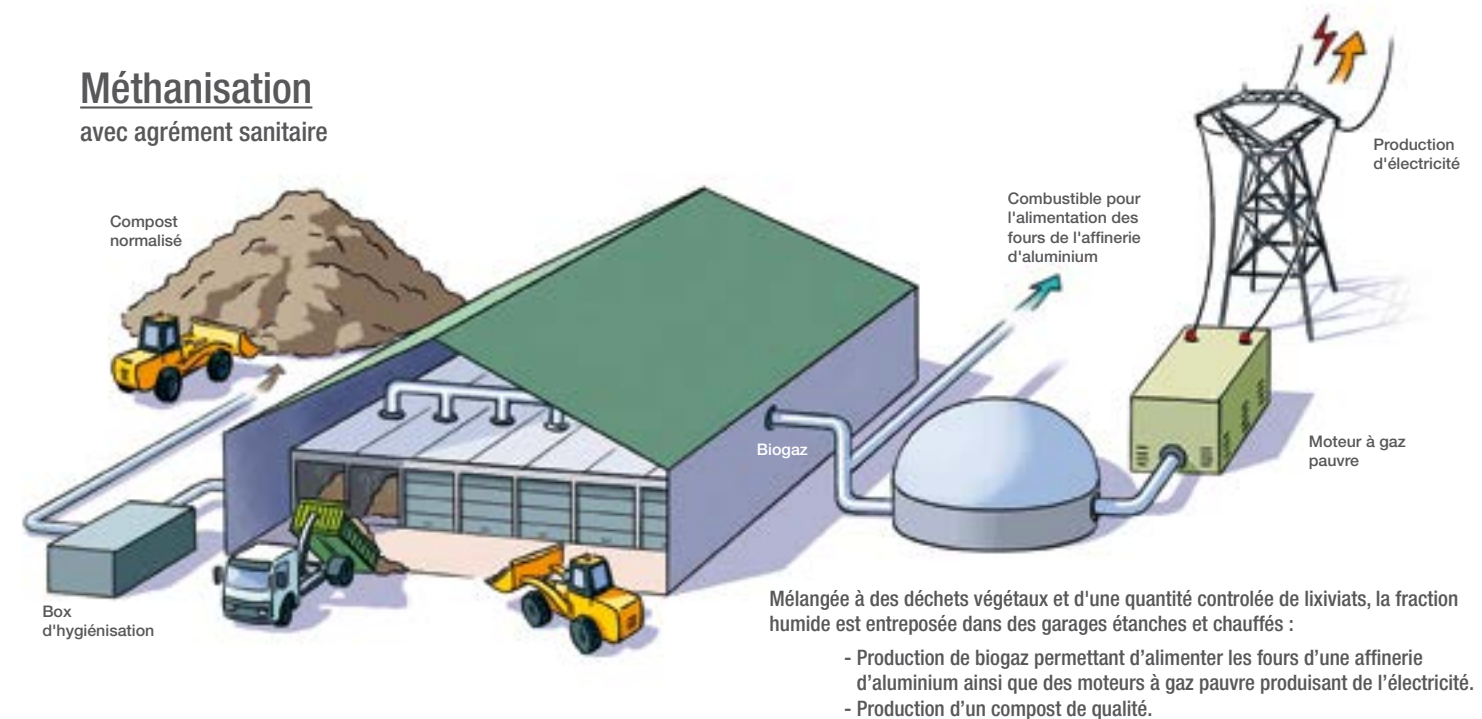
Préparation des bio-déchets

pour séparer les bio-déchets de leurs emballages



Méthanisation

avec agrément sanitaire



Les +
BAUDELET
Environnement



On s'occupe de tout

Estimation de vos besoins, proposition de solutions, mise en place des équipements, planning des enlèvements, transports, traitement, valorisation, accompagnement et conseils... Nous assurons la maîtrise de toutes les phases de ces prestations.

Un seul interlocuteur, pas d'intermédiaire

Du premier contact au suivi des différentes opérations, un interlocuteur unique vous accompagne et vous conseille. Nous répondons directement, sans intermédiaire, à chacune de vos demandes.

Une organisation adaptée à vos contraintes

Nombre et emplacement des contenants, périodicité des enlèvements, adaptabilité aux contraintes horaires, aux imprévus et aux événements temporaires vécus par votre entreprise... Nous vous offrons une réactivité de tous les instants. Cette disponibilité s'illustre notamment par le biais de notre service logistique, joignable tous les jours de la semaine de 5h30 à 19h.

Des équipements adaptés à vos besoins

Pour satisfaire chacun de vos besoins, nous mettons à votre disposition une gamme complète de contenants, du bac de 340 litres au compacteur de 20 m³ équipé d'un groupe Ozonair (système de purification d'air).

Maintenance intégrée et entretien rigoureux

Nous apportons un soin particulier à l'entretien des équipements que nous avons installés chez vous. Notre équipe de maintenance assure les interventions correctives et préventives sur les différents matériels afin de garantir leur opérationnalité. Pour la désinfection des contenants, nous disposons de pistes de lavage sur chacune de nos implantations.

Une proximité qui vous avantage

Situées au cœur du Nord - Pas de Calais, nos installations de traitement et de valorisation sont parfaitement accessibles par route comme par voie fluviale. Cette proximité offre une totale réactivité et permet d'optimiser les déplacements en cohérence avec vos objectifs de compétitivité et de développement durable et participe aussi à la maîtrise de votre bilan carbone.

La garantie certifiée d'un partenaire de qualité

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une démarche de management de la qualité et de respect de l'environnement, démarche certifiée par les référentiels ISO 9001 et 14001. Toutes nos installations sont autorisées par arrêtés préfectoraux, et l'installation de méthanisation dispose d'un agrément sanitaire.

